

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 50166

Numéro SIREN : 449 736 255

Nom ou dénomination : 3D OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 6003



YCL EXPERTISE

Experts-Comptables • Conseils d'Entreprises

3 D OUEST

5 Rue Louis de Broglie

22300 LANNION

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

contact@yclexpertise.fr

www.yclexpertise.fr

DINAN - LANGUEUX - LANNION - LOUDEAC - PLANCO-T - RENNES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	474 109	132 612	341 497	323 424	18 073	5. 59
	Concessions, brevets et droits similaires	736 431	368 109	368 322	365 269	3 054	0. 84
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	25 450	13 385	12 065	17 213	5 148-	29. 91-
	Autres immobilisations corporelles	75 001	59 606	15 395	22 721	7 326-	32. 24-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 706		1 706	1 706		
	Total II	1 312 711	573 713	738 999	730 347	8 652	1. 18
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 596		5 596	4 447	1 149	25. 83
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	350 498	864	349 634	657 539	307 905-	46. 83-
	Autres créances	148 995		148 995	26 233	122 761	467. 96
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	756 083		756 083	427 385	328 698	76. 91
	Charges constatées d'avance (3)	12 827		12 827	3 774	9 053	239. 90
	Total III	1 273 998	864	1 273 134	1 119 378	153 756	13. 74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 586 709	574 577	2 012 132	1 849 725	162 408	8. 78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 706

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000		500 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	188 888		188 888			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	10 189		10 189			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	26 058		26 058			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	413 705		135 441		278 264	205.45
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	274 050		338 264		64 214-	18.98-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	146 551		103 019		43 532	42.26
	Provisions réglementées						
	Total I	1 559 441		1 301 859		257 582	19.79
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTE (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 055				1 055	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 908		21 191		1 717	8.10
	Dettes fiscales et sociales	346 900		379 025		32 124-	8.48-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 019		41 404		40 386-	97.54-
	Produits constatés d'avance (1)	80 809		106 246		25 436-	23.94-
	Total IV	452 692		547 866		95 174-	17.37-
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 012 132		1 849 725		162 408	8.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 452 692 547 866

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	1 093 176	18 648	1 111 824	1 429 928		318 103-	22. 25-
Production vendue de services	1 014 156	14 845	1 029 001	724 326		304 675	42. 06
Chiffre d'affaires NET	2 107 333	33 493	2 140 826	2 154 253		13 428-	0. 62-
Production stockée							
Production immobilisée			329 668	431 226		101 558-	23. 55-
Subventions d'exploitation			13 421	15 234		1 813-	11. 90-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			26 733	26 965		232-	0. 86-
Autres produits			171	209		38-	18. 15-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 510 818	2 627 887		117 069-	4. 45-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			66 259	142 294		76 035-	53. 44-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 149-	1 971		3 119-	158. 29-
Autres achats et charges externes *			189 009	226 780		37 771-	16. 66-
Impôts, taxes et versements assimilés			30 029	21 588		8 441	39. 10
Salaires et traitements			1 201 808	1 169 322		32 485	2. 78
Charges sociales			409 618	392 248		17 370	4. 43
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			327 882	289 127		38 755	13. 40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			864	1 975		1 111-	56. 24-
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 060	739		321	43. 45
Total des Charges d'exploitation (II)			2 225 380	2 246 043		20 664-	0. 92-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			285 439	381 844		96 405-	25. 25-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs2 789 3 333

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs6

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		425		737	311-	42. 25-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		425		737	311-	42. 25-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		5		2	3	150. 74
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		5		2	3	150. 74
2. Résultat financier (V-VI)		420		735	314-	42. 78-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		285 859		382 579	96 719-	25. 28-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 789		3 333	544-	16. 31-
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		2 789		3 333	544-	16. 31-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		501		45	456	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		501		45	456	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 288		3 288	1 000-	30. 41-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		29 455		56 535	27 080-	47. 90-
Impôts sur les bénéfices (X)		15 358-		8 933-	6 425-	71. 92-
Total des produits (I+III+V+VII)		2 514 033		2 631 957	117 924-	4. 48-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 239 983		2 293 692	53 709-	2. 34-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		274 050		338 264	64 214-	18. 98-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 003DOU en Euros .

SARL YCL EXPERTISE LANNION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12		31/12/2019	12		Euros	%
Ventes marchandises + Production	2 470 494		100.00	2 585 479		100.00	114 986-	4.45-
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	2 140 826		86.66	2 154 253		83.32	13 428-	0.62-
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée	329 668		13.34	431 226		16.68	101 558-	23.55-
Production de l'exercice	2 470 494		100.00	2 585 479		100.00	114 986-	4.45-
- Matières premières, approvisionnements consommés	65 110		2.64	144 265		5.58	79 154-	54.87-
- Sous traitance directe	17 250		0.70				17 250	
Marge brute de production	2 388 133		96.67	2 441 215		94.42	53 081-	2.17-
Marge brute globale	2 388 133		96.67	2 441 215		94.42	53 081-	2.17-
- Autres achats + charges externes	171 759		6.95	226 780		8.77	55 021-	24.26-
Valeur ajoutée	2 216 375		89.71	2 214 435		85.65	1 940	0.09
+ Subventions d'exploitation	13 421		0.54	15 234		0.59	1 813-	11.90-
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 029		1.22	21 588		0.83	8 441	39.10
- Salaires du personnel	1 159 808		46.95	1 127 322		43.60	32 485	2.88
- Charges sociales du personnel	387 239		15.67	368 942		14.27	18 297	4.96
- Charges de l'exploitant	64 378		2.61	65 306		2.53	928-	1.42-
Excédent brut d'exploitation	588 341		23.81	646 511		25.01	58 169-	9.00-
+ Autres produits de gestion courante	171		0.01	209		0.01	38-	18.15-
- Autres charges de gestion courante	1 060		0.04	739		0.03	321	43.45
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	26 733		1.08	26 965		1.04	232-	0.86-
- Dotations aux amortissements	327 882		13.27	289 127		11.18	38 755	13.40
- Dotations aux provisions	864		0.03	1 975		0.08	1 111-	56.24-
Résultat d'exploitation	285 439		11.55	381 844		14.77	96 405-	25.25-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers	425		0.02	737		0.03	311-	42.25-
- Charges financières	5			2			3	150.74
Résultat courant	285 859		11.57	382 579		14.80	96 719-	25.28-
+ Produits exceptionnels	2 789		0.11	3 333		0.13	544-	16.31-
- Charges exceptionnelles	501		0.02	45			456	NS
Résultat exceptionnel	2 288		0.09	3 288		0.13	1 000-	30.41-
- Impôt sur les bénéfices	15 358-		0.62-	8 933-		0.35-	6 425-	71.92-
- Participation des salariés	29 455		1.19	56 535		2.19	27 080-	47.90-
Résultat NET	274 050		11.09	338 264		13.08	64 214-	18.98-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	Euros		Euros		%	
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	341 497		323 424		18 073	5. 59
20300000 Frais de recherche et de dével	474 109		450 244		23 865	5. 30
28030000 Frais de recherche et de dével	132 612-		126 820-		5 793-	4. 57-
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	368 322		365 269		3 054	0. 84
20510000 Logiciels	736 431		663 725		72 706	10. 95
28051000 Amortissement Logiciel	368 109-		298 456-		69 653-	23. 34-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 065		17 213		5 148-	29. 91-
21500000 Installations techniques, maté	25 450		24 621		829	3. 37
28150000 Installations techniques, maté	13 385-		7 408-		5 977-	80. 68-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 395		22 721		7 326-	32. 24-
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	23 574		23 574			
21830000 Matériel de bureau et matériel	42 643		39 810		2 833	7. 12
21840000 MOBILIER	8 784		8 784			
28182000 AMORTISS MAT TRANSPORT	14 313-		7 453-		6 860-	92. 04-
28183000 Amortissement matériel	37 288-		34 453-		2 835-	8. 23-
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER	8 005-		7 541-		464-	6. 15-
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15		15			
27180000 Autres titres	15		15			
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 706		1 706			
27500000 Dépôts et cautionnements versé	1 706		1 706			
Total II	738 999		730 347		8 652	1. 18
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	5 596		4 447		1 149	25. 83
31000000 MATIERES PREMIERES (et fournit	5 596		4 447		1 149	25. 83
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	349 634		657 539		307 905-	46. 83-
41100000 Clients Collectifs	120 414		261 778		141 365-	54. 00-
41120000 CLIENTS B.E.	71 040		175 656		104 616-	59. 56-
41600000 Clients douteux	1 037		2 373		1 336-	56. 31-
41810000 Clients Fact à Etablir	158 007		219 706		61 699-	28. 08-
49100000 Provisions pour dépréciation d	864-		1 975-		1 111	56. 24
AUTRES CREANCES	148 995		26 233		122 761	467. 96
40100000 Fournisseurs Collectifs	1 727		4 715		2 988-	63. 37-
42100003 Rémun. EVEN Thomas	178				178	
42100027 Rémun. GARNIER Aude	119				119	
42100110 Rémun CHARLES Pierre François	132				132	
42610000 Note de frais J. M. Delouard			55		55-	100. 00-
43700000 Autres organismes sociaux-T.R.	72				72	
44400000 Etat - Impôts sur les bénéfice	119 370		8 933		110 437	NS
44562000 TVA sur immobilisations	1		1		0	26. 67
44566000 TVA sur autres biens et servic	149				149	
44566200 TVA autr.biens et serv intrac	3		239		236-	98. 89-
44571100 TVA collectée	139		47		93	198. 80
44586000 Tva s/ Fact Non Parvenues	497		3 140		2 643-	84. 17-
44587200 TVA s/ Avoirs à Etablir	120				120	
44870000 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	36				36	
46870000 Produits à recevoir	26 451		9 104		17 347	190. 53

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%	
DISPONIBILITES		756	083	427	385	328	698	76.91
51200100	CMB - Compte courant euro	48	838	59	404	10	566	17.79
51200300	CMB - TRESO'VIV	340	866		438	340	427	NS
51220000	Crédit Agricole	63	611	64	680	1	069	1.65
51230000	LA BANQUE POSTALE	179	840	179	871		31	0.02
51240000	B.P.O.				95		95	100.00
51300000	Credit Agricole -2- XCPRO	110	316	110	284		32	0.03
53000000	CAISSE		361		361			
55100000	PLACEMENT EN OR ET ARGENT	12	252	12	252			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		12	827	3	774	9	053	239.90
48600000	Charges constatées d'avance	12	827	3	774	9	053	239.90
Total III		1	273	1	119	153	756	13.74
TOTAL GENERAL		2	012	1	849	162	408	8.78

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019		12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAL		500 000			500 000		
10100000 Capital		500 000			500 000		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		188 888			188 888		
10410000 Primes d'émission		188 888			188 888		
RESERVE LEGALE		10 189			10 189		
10610000 Réserve légale		10 189			10 189		
AUTRES RESERVES		26 058			26 058		
10680000 Autres réserves		26 058			26 058		
REPORT A NOUVEAU		413 705			135 441	278 264	205. 45
11000000 REPORT A NOUVEAU (solde crédit)		413 705			135 441	278 264	205. 45
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		274 050			338 264	64 214-	18. 98-
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		146 551			103 019	43 532	42. 26
13110100 SUVENTIONS ETAT		64 288			20 756	43 532	209. 73
13120100 SUBVENTION REGION		82 263			82 263		
Total I		1 559 441			1 301 859	257 582	19. 79
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 055				1 055	
45501000 Compte courant JM Delouard		1 055				1 055	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		22 908			21 191	1 717	8. 10
40100000 Fournisseurs Collectifs		18 300			6 105	12 195	199. 75
40810000 Fournisseurs		4 608			15 086	10 478-	69. 46-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		346 900			379 025	32 124-	8. 48-
42100000 Personnel - Rémunérations dues		7 879				7 879	
42100016 Rémun. TOLLU Valérie					1 050	1 050-	100. 00-
42100034 Rémun. ARNAUD Annabelle					0	0-	100. 00-
42460000 Réserve Participation Salariés		23			23	0	0. 13
42820000 Dettes provisionnées pour cong		116 867			129 170	12 303-	9. 52-
42840000 DETTES PROV POUR PARTICIPATION		29 455			56 535	27 080-	47. 90-
43100000 URSSAF		37 654			35 673	1 981	5. 55
43100100 URSSAF Herouville		2 314			2 265	49	2. 16
43100200 URSSAF Montigny		2 930			2 904	26	0. 90
43720000 Retraite Malakoff		11 444			11 023	421	3. 82
43722000 MALAKOFF-Prevoyance		2 880			3 206	326-	10. 16-
43750000 MUTUELLE SANTE -APRIL-		7 062			6 900	162	2. 35
43820000 Charges sociales sur congés à		46 747			51 668	4 921-	9. 52-
43860000 ORG SOCIAUX - CHARGES A PAYER					197	197-	100. 00-
43861000 T. Form		1 740				1 740	
43862000 T. Appr.		573				573	
44210000 Prélèvements à la source (IR)		3 401			4 307	906-	21. 04-
44520000 TVA due intracommunautaire		3			239	236-	98. 89-
44551000 TVA à décaisser		31 579			29 898	1 681	5. 62
44566000 TVA sur autres biens et servic					130	130-	100. 00-
44580000 TVA à régulariser ou attente		407				407	
44587000 TVA CLIENTS FACT A ETABLIR		26 335			32 627	6 293-	19. 29-
44860000 Autres charges à payer					11 210	11 210-	100. 00-
45700000 ASSOCIES - DIVIDENDES		17 607				17 607	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%	
AUTRES DETTES		1	019	41	404	40	386-	97. 54-
41100000	Clients Collectifs		299		2 664	2	366-	88. 79-
41120000	CLIENTS B.E.				14 799	14	799-	100. 00-
41980000	Avoir à établir		720		23 941	23	221-	96. 99-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		80	809	106	246	25	436-	23. 94-
48700000	Produits constatés d'avance	80	809	106	246	25	436-	23. 94-
Total IV		452	692	547	866	95	174-	17. 37-
TOTAL GENERAL		2	012 132	1	849 725	162	408	8. 78

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	1 111 824		1 429 928		318 103-	22. 25-
70100127 Prest° Etudes & Conseils 3D			19 276-		19 276	100. 00
70101001 PRESTA INFO INDUSTRIELLE	44 750		50 665		5 915-	11. 67-
70101003 PREST° ETUDES 3D VISION	18 250		18 050		200	1. 11
70101004 PREST° DIVERSES B.E.	172 065		109 235		62 830	57. 52
70101300 VENTES B.E. -Export			80 020		80 020-	100. 00-
70101304 PREST° DIVERSES B.E. -Export-	3 500				3 500	
70141010 VENTES L.M. -France-	533 007		754 487		221 480-	29. 36-
70141020 VENTES L.M. Form° -France-	49 241		74 956		25 714-	34. 31-
70141030 Ventes L.M. Form°CF -France-	10 893		24 542		13 649-	55. 62-
70141040 VENTES L.M. Dev -France-	30 231		30 410		179-	0. 59-
70141050 VENTES L.M. Assist -France-	67 452		55 666		11 786	21. 17
70141060 VENTES L.M. Options -France-	160 037		237 073		77 036-	32. 49-
70141070 VENTES L.M. - Acomptes			3 150		3 150-	100. 00-
70141210 VENTES L.M. - Intracomm	1 750		2 610		860-	32. 95-
70141260 VENTES L.M. Options -Intracomm	200				200	
70141311 Ventes L.M_ Export 20%	7 100				7 100	
70141410 Ventes L.M. Log. -DomTom 0	11 548		2 040		9 508	466. 08
70141420 Ventes L.M.-Form -Dom Tom 0	250				250	
70141440 VENTES L.M. -DOM TOM 0			1 000		1 000-	100. 00-
70141460 Ventes L.M. Option -Dom 0	1 400		600		800	133. 33
70141510 VENTES L.M. Log -DomTom 8.5%			3 000		3 000-	100. 00-
70141540 VENTES L.M. Dev -DomTom 8.5%			800		800-	100. 00-
70141560 VENTES L.M. Option -DomTom8.5%	150		900		750-	83. 33-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 029 001		724 326		304 675	42. 06
70600000 Travaux et prest° serv Log Met	1 005 368		706 404		298 964	42. 32
70601210 MAINTENANCE L.M. - Intracomm	2 831		2 187		644	29. 46
70601211 MAINTENANCE L.M.- Intracomm20%	3 659		3 112		547	17. 57
70601310 MAINTENANCE LM -Export 0%-			625		625-	100. 00-
70601311 Maintenance LM -Export 20%	1 287				1 287	
70601410 Maintenance L.M. -DomTom 0	12 013		9 381		2 633	28. 07
70601510 MAINTENANCE L.M. 8.5%	3 842		2 618		1 225	46. 80
Chiffre d'affaires NET	2 140 826		2 154 253		13 428-	0. 62-
PRODUCTION IMMOBILISEE	329 668		431 226		101 558-	23. 55-
72100000 Immobilisations incorporelles	329 668		431 226		101 558-	23. 55-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 421		15 234		1 813-	11. 90-
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 421		15 234		1 813-	11. 90-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	26 733		26 965		232-	0. 86-
78174000 Reprise Provis Actif Circulant	1 975		1 939		36	1. 87
79000000 TRANSFERTS DE CHARGES			991		991-	100. 00-
79100000 Transfert de charges d'exploit	20 542		16 383		4 159	25. 39
79100001 Transfert Charges_Covid19	3 476				3 476	
79110000 PRISE EN CHARGE CONTRAT PROF	740		7 652		6 912-	90. 33-
AUTRES PRODUITS	171		209		38-	18. 15-
75800000 Produits divers de gestion cou	171		209		38-	18. 15-
Total des Produits d'exploitation	2 510 818		2 627 887		117 069-	4. 45-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	66	259	142	294	76 035-	53. 44-
60100100 Achats pour Logiciels Metiers	3	076	7	396	4 321-	58. 42-
60100601 ACHATS POUR ACTIVITE FORMATION	1	092	1	472	380-	25. 80-
60112000 Achats R & D -B.E.-		143		734	591-	80. 57-
60112020 Achats pr R & D hors cee				435	435-	100. 00-
60116000 ACHATS B.E. -pour Presta			3	324	3 324-	100. 00-
60117100 Achats B.E.-Morpho3Dn°2		333	15	622	15 289-	97. 87-
60117101 Achats B.E.-Morpho3Dn°2-Intrac				804	804-	100. 00-
60117102 Achats BE-Morpho3Dn°2-Import				508	508-	100. 00-
60119030 Achats BE -Projet DEFFILAIT	2	696	6	135	3 439-	56. 06-
60119039 Achats Projet Smartsense	53	022	97	272	44 250-	45. 49-
60119040 Achats BE - Projet CHEVRES	1	447			1 447	
60119042 Achats B.E. -projet OTop 3D	2	528	5	359	2 831-	52. 82-
60119043 Achats Projet Had Oc				202	202-	100. 00-
60119044 Achats Projet E-ZY PESEE	1	456		202	1 254	621. 66
60119050 Achats Projet 4NRJ				151	151-	100. 00-
60150000 Achats -B.E.-		467		86	381	444. 24
60260000 Emballages				14	14-	100. 00-
60800000 Frais accessoires d'achat			2	580	2 580-	100. 00-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	1	149-	1	971	3 119-	158. 29-
60310000 Variations stock	1	149-		1 971	3 119-	158. 29-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	189	009	226	780	37 771-	16. 66-
60400000 Achats d'études et prestations	17	250			17 250	
60612000 Electricité		748		791	43-	5. 41-
60613000 CARBURANT VEHICULE		872	2	976	2 104-	70. 70-
60630000 Fourn.Entretien et Pt Equipt	4	526	2	811	1 716	61. 04
60640000 Fournitures administratives	9	513	14	988	5 475-	36. 53-
60680000 Autres fournitures alimentaire		506	1	288	782-	60. 73-
61320000 Locations immobilières	38	350	35	888	2 463	6. 86
61350000 Locations -Hebergement-	15	238	14	799	439	2. 97
61351000 Autres Locations		320		358	39-	10. 78-
61355000 Location Financière BNP (Ricoh	1	004		821	184	22. 39
61400000 Charges locatives et de coprop	16	178	15	555	623	4. 01
61520000 ENTRETIEN REPAR BIENS IMMOB	1	972	2	169	197-	9. 10-
61551010 ENTRETIEN VEHICULE		893	2	895	2 002-	69. 14-
61560000 MAINTENANCE	15	357	16	619	1 262-	7. 59-
61600000 Primes d'assurance	10	261	8	457	1 805	21. 34
61810000 Documentation		352	1	349	997-	73. 89-
61850000 FRAIS COLLOQUES,SEMINAIRES,SAL	1	200	12	023	10 823-	90. 02-
62260500 Honoraires Autres Prestations	3	019	3	500	481-	13. 73-
62261000 Honoraires ycl -bilan-	5	085	3	405	1 680	49. 34
62261120 Honoraires YCL -autres-				250	250-	100. 00-
62261130 Honoraires YCL-juridique				700	700-	100. 00-
62262000 Honoraires ycl -Social-	8	071	5	716	2 356	41. 21
62270000 Frais d'actes et de contentieu		253		153	100	65. 05
62280000 Divers		120			120	
62280100 Frais Dossiers Divers		45		25	20	80. 00
62300000 Publicité, publications, relat	1	415	2	897	1 482-	51. 17-
62310000 Annonces Insertions		265		995	730-	73. 39-
62340000 Cadeaux	10	898	10	780	118	1. 10
62380000 Dons		240	3	050	2 810-	92. 13-
62510000 Voyages et déplacements		340	3	408	3 068-	90. 01-
62511000 Carburant véhicule location				59	59-	100. 00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
62520000	Péage et parking	168	1 334	1 166-	87. 38-
62530000	avion/train/taxi/loc. voiture	2 500-	7 000-	4 500	64. 29
62530001	FRAIS DEPLACEMENT-Activ Form°	2 500	7 000	4 500-	64. 29-
62530100	FRAIS DEPLACEMENT -Avion	2 933	11 376	8 443-	74. 22-
62530200	FRAIS DEPLACEMENT -Train/Taxi	1 991	4 514	2 523-	55. 89-
62530300	FRAIS DEPLACEMENT -Loc° Voitur	1 400	6 390	4 989-	78. 09-
62540000	Hôtel	2 083	10 791	8 708-	80. 70-
62560000	Missions - Receptions	2 480	8 780	6 300-	71. 76-
62600000	Frais de télécommunications	8 135	8 034	102	1. 26
62600100	Frais telecom -Internet-	1 259	1 259		
62610000	Frais Postaux	859	1 889	1 030-	54. 51-
62700000	Services bancaires C.M.B.	397	437	40-	9. 11-
62700100	Services bancaires C.A.	172	122	50	40. 64
62700200	Services Bancaires Bqe Postale	31	128-	159	124. 38
62700400	Services Bancaire BPO	87	111	24-	21. 54-
62700900	Services Bancaires Autres	152	205	54-	26. 15-
62810000	Cotisations diverses	2 570	2 944	374-	12. 71-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		30 029	21 588	8 441	39. 10
63120000	Taxe d'apprentissage	7 838		7 838	
63330000	Participation des employeurs à	12 105	11 670	435	3. 73
63330100	Autres Frais Formation	103	359	256-	71. 33-
63511010	TAXE C.F.E.	8 798	8 219	579	7. 04
63514000	TVTS	248	248		
63780000	Autres taxes	937	1 092	155-	14. 17-
SALAIRES ET TRAITEMENTS		1 201 808	1 169 322	32 485	2. 78
64110000	Salaires	1 149 467	1 081 283	68 185	6. 31
64110001	IJSS	17 723	15 944	1 780	11. 16
64110600	SALAIRES ACTIVITE FORMATION	3 120	5 975	2 854-	47. 78-
64120000	Congés payes -Variation Prov	12 303-	20 191	32 494-	160. 93-
64140000	Indemnités et avantages divers	1 800	2 163	363-	16. 78-
64140200	Rémunération Stagiaires		1 768	1 768-	100. 00-
64400000	Rémunération T.N.S.	42 000	42 000		
CHARGES SOCIALES		409 618	392 248	17 370	4. 43
64510000	Cotisations à l'URSSAF	244 166	226 482	17 684	7. 81
64510100	URSSAF Herouville	16 843	16 700	143	0. 86
64510200	URSSAF Montigny	21 464	21 118	346	1. 64
64520000	Cotisations aux mutuelles	22 229	20 856	1 373	6. 58
64530000	Cotisations Retraite	69 889	61 850	8 039	13. 00
64532000	Cotisations Prevoyance	10 840	9 760	1 080	11. 07
64550600	CHARGES SOC. PAT. FORMATION	1 130	1 893	763-	40. 31-
64550601	CH SOC. PAT. FORMATION CREDIT	1 130-	1 893-	763	40. 31
64590000	VARIATION CHARGES S/ PROV. C.P	4 921-	8 083	13 005-	160. 88-
64600000	Cotisations T.N.S.	14 599	14 867	268-	1. 80-
64610000	CSG DEDUCTIBLE TNS	3 942	4 402	460-	10. 45-
64620000	CSG NON DEDUCTIBLE TNS	1 606	1 877	271-	14. 44-
64690000	Cotisation TNS Mutuelle	962	891	71	7. 99
64690100	Cotisation TNS Prévoyance	1 269	1 269		
64740000	Versement aux autres oeuvres s	2 768		2 768	
64750000	Médecine du travail, pharmacie	3 962	4 092	130-	3. 19-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	327	882	289	127	38 755	13. 40
68111000 Dotations aux amort. immobilis	310	092	269	574	40 518	15. 03
68112000 Dotations aux amort. immobilis	17	790	19	553	1 763-	9. 02-
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	864		1 975		1 111-	56. 24-
68174000 DOT PROV CREANCES DTSES	864		1 975		1 111-	56. 24-
AUTRES CHARGES	1 060		739		321	43. 45
65400000 Pertes sur créances irrécouvra	875		689		186	27. 03
65800000 Autres charges de gestion cour	185		50		135	267. 90
Total des Charges d'exploitation	2 225	380	2 246	043	20 664-	0. 92-
Résultat d'exploitation	285	439	381	844	96 405-	25. 25-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	425		737		311-	42. 25-
76000000 PRODUITS FINANCIERS	425		322		104	32. 18
76880000 Gains de change ou de converti			415		415-	100. 00-
Total des Produits financiers	425		737		311-	42. 25-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5		2		3	150. 74
66160000 charges int deb	5		2		3	150. 74
Total des Charges financières	5		2		3	150. 74
Résultat financier	420		735		314-	42. 78-
Résultat courant avant impôts	285	859	382	579	96 719-	25. 28-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 789		3 333		544-	16. 31-
77200000 Produits sur ex antérieurs	2 789		3 333		544-	16. 31-
Total des Produits exceptionnels	2 789		3 333		544-	16. 31-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	501		45		456	NS
67120000 Pénalités Amendes	495		45		450	NS
67200000 Charges except sur ex ant.	6				6	
Total des Charges exceptionnelles	501		45		456	NS
Résultat exceptionnel	2 288		3 288		1 000-	30. 41-
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	29 455		56 535		27 080-	47. 90-
69100000 Participation des salaires aux	29 455		56 535		27 080-	47. 90-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 358-		8 933-		6 425-	71. 92-
69500000 Impôts sur les bénéfices	60 104		104 009		43 905-	42. 21-
69900000 Produits - Reports en arrière			1 800-		1 800	100. 00
69910000 Produit Crédit Impot Recherche	75 462-		111 142-		35 680	32. 10
Total des produits	2 514	033	2 631	957	117 924-	4. 48-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Total des charges	2 239 983		2 293 692		53 709-	2. 34-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	274 050		338 264		64 214-	18. 98-

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	2 470 494	100.00	2 585 479	100.00	114 986-	4.45-
PRODUCTION VENDUE	2 140 826	86.66	2 154 253	83.32	13 428-	0.62-
70100127 Prest° Etudes & Conseils 3D			19 276-	0.75-	19 276	100.00
70101001 PRESTA INFO INDUSTRIELLE	44 750	1.81	50 665	1.96	5 915-	11.67-
70101003 PREST° ETUDES 3D VISION	18 250	0.74	18 050	0.70	200	1.11
70101004 PREST° DIVERSES B.E.	172 065	6.96	109 235	4.22	62 830	57.52
70101300 VENTES B.E. -Export			80 020	3.09	80 020-	100.00-
70101304 PREST° DIVERSES B.E. -Export-	3 500	0.14			3 500	
70141010 VENTES L.M. -France-	533 007	21.57	754 487	29.18	221 480-	29.36-
70141020 VENTES L.M. Form° -France-	49 241	1.99	74 956	2.90	25 714-	34.31-
70141030 Ventes L.M. Form°CF -France-	10 893	0.44	24 542	0.95	13 649-	55.62-
70141040 VENTES L.M. Dev -France-	30 231	1.22	30 410	1.18	179-	0.59-
70141050 VENTES L.M. Assist -France-	67 452	2.73	55 666	2.15	11 786	21.17
70141060 VENTES L.M. Options -France-	160 037	6.48	237 073	9.17	77 036-	32.49-
70141070 VENTES L.M. - Acomptes			3 150	0.12	3 150-	100.00-
70141210 VENTES L.M. - Intracomm	1 750	0.07	2 610	0.10	860-	32.95-
70141260 VENTES L.M. Options -Intracomm	200	0.01			200	
70141311 Ventes L.M_ Export 20%	7 100	0.29			7 100	
70141410 Ventes L.M. Log. -DomTom 0	11 548	0.47	2 040	0.08	9 508	466.08
70141420 Ventes L.M.-Form -Dom Tom 0	250	0.01			250	
70141440 VENTES L.M. -DOM TOM 0			1 000	0.04	1 000-	100.00-
70141460 Ventes L.M. Option -Dom 0	1 400	0.06	600	0.02	800	133.33
70141510 VENTES L.M. Log -DomTom 8.5%			3 000	0.12	3 000-	100.00-
70141540 VENTES L.M. Dev -DomTom 8.5%			800	0.03	800-	100.00-
70141560 VENTES L.M. Option -DomTom8.5%	150	0.01	900	0.03	750-	83.33-
70600000 Travaux et prest° serv Log Met	1 005 368	40.70	706 404	27.32	298 964	42.32
70601210 MAINTENANCE L.M. - Intracomm	2 831	0.11	2 187	0.08	644	29.46
70601211 MAINTENANCE L.M.- Intracomm20%	3 659	0.15	3 112	0.12	547	17.57
70601310 MAINTENANCE LM -Export 0%-			625	0.02	625-	100.00-
70601311 Maintenance LM -Export 20%	1 287	0.05			1 287	
70601410 Maintenance L.M. -DomTom 0	12 013	0.49	9 381	0.36	2 633	28.07
70601510 MAINTENANCE L.M. 8.5%	3 842	0.16	2 618	0.10	1 225	46.80
PRODUCTION IMMOBILISEE	329 668	13.34	431 226	16.68	101 558-	23.55-
72100000 Immobilisations incorporelles	329 668	13.34	431 226	16.68	101 558-	23.55-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 470 494	100.00	2 585 479	100.00	114 986-	4.45-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	65 110	2.64	144 265	5.58	79 154-	54.87-
60100100 Achats pour Logiciels Metiers	3 076	0.12	7 396	0.29	4 321-	58.42-
60100601 ACHATS POUR ACTIVITE FORMATION	1 092	0.04	1 472	0.06	380-	25.80-
60112000 Achats R & D -B.E.-	143	0.01	734	0.03	591-	80.57-
60112020 Achats pr R & D hors cee			435	0.02	435-	100.00-
60116000 ACHATS B.E. -pour Presta			3 324	0.13	3 324-	100.00-
60117100 Achats B.E.-Morpho3Dn°2	333	0.01	15 622	0.60	15 289-	97.87-
60117101 Achats B.E.-Morpho3Dn°2-Intrac			804	0.03	804-	100.00-
60117102 Achats BE-Morpho3Dn°2-Import			508	0.02	508-	100.00-
60119030 Achats BE -Projet DEFFILAIT	2 696	0.11	6 135	0.24	3 439-	56.06-
60119039 Achats Projet Smartsense	53 022	2.15	97 272	3.76	44 250-	45.49-
60119040 Achats BE - Projet CHEVRES	1 447	0.06			1 447	
60119042 Achats B.E. -projet OTop 3D	2 528	0.10	5 359	0.21	2 831-	52.82-
60119043 Achats Projet Had Oc			202	0.01	202-	100.00-
60119044 Achats Projet E-ZY PESEE	1 456	0.06	202	0.01	1 254	621.66
60119050 Achats Projet 4NRJ			151	0.01	151-	100.00-

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	CA	31/12/2019	CA	Euros	%
60150000	Achats -B.E.-	467	0.02	86	0.00	381	444.24
60260000	Emballages			14	0.00	14-	100.00-
60310000	Variations stock	1 149-	0.05-	1 971	0.08	3 119-	158.29-
60800000	Frais accessoires d'achat			2 580	0.10	2 580-	100.00-
SOUS TRAITANCE DIRECTE		17 250	0.70			17 250	
60400000	Achats d'études et prestations	17 250	0.70			17 250	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		2 388 133	96.67	2 441 215	94.42	53 081-	2.17-
MARGE BRUTE GLOBALE		2 388 133	96.67	2 441 215	94.42	53 081-	2.17-
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES		171 759	6.95	226 780	8.77	55 021-	24.26-
60612000	Electricité	748	0.03	791	0.03	43-	5.41-
60613000	CARBURANT VEHICULE	872	0.04	2 976	0.12	2 104-	70.70-
60630000	Fourn.Entretien et Pt Equipt	4 526	0.18	2 811	0.11	1 716	61.04
60640000	Fournitures administratives	9 513	0.39	14 988	0.58	5 475-	36.53-
60680000	Autres fournitures alimentaire	506	0.02	1 288	0.05	782-	60.73-
61320000	Locations immobilières	38 350	1.55	35 888	1.39	2 463	6.86
61350000	Locations -Hebergement-	15 238	0.62	14 799	0.57	439	2.97
61351000	Autres Locations	320	0.01	358	0.01	39-	10.78-
61355000	Location Financière BNP (Ricoh	1 004	0.04	821	0.03	184	22.39
61400000	Charges locatives et de coprop	16 178	0.65	15 555	0.60	623	4.01
61520000	ENTRETIEN REPAR BIENS IMMOB	1 972	0.08	2 169	0.08	197-	9.10-
61551010	ENTRETIEN VEHICULE	893	0.04	2 895	0.11	2 002-	69.14-
61560000	MAINTENANCE	15 357	0.62	16 619	0.64	1 262-	7.59-
61600000	Primes d'assurance	10 261	0.42	8 457	0.33	1 805	21.34
61810000	Documentation	352	0.01	1 349	0.05	997-	73.89-
61850000	FRAIS COLLOQUES,SEMINAIRES,SAL	1 200	0.05	12 023	0.47	10 823-	90.02-
62260500	Honoraires Autres Prestations	3 019	0.12	3 500	0.14	481-	13.73-
62261000	Honoraires ycl -bilan-	5 085	0.21	3 405	0.13	1 680	49.34
62261120	Honoraires YCL -autres-			250	0.01	250-	100.00-
62261130	Honoraires YCL-juridique			700	0.03	700-	100.00-
62262000	Honoraires ycl -Social-	8 071	0.33	5 716	0.22	2 356	41.21
62270000	Frais d'actes et de contentieu	253	0.01	153	0.01	100	65.05
62280000	Divers	120	0.00			120	
62280100	Frais Dossiers Divers	45	0.00	25	0.00	20	80.00
62300000	Publicité, publications, relat	1 415	0.06	2 897	0.11	1 482-	51.17-
62310000	Annonces Insertions	265	0.01	995	0.04	730-	73.39-
62340000	Cadeaux	10 898	0.44	10 780	0.42	118	1.10
62380000	Dons	240	0.01	3 050	0.12	2 810-	92.13-
62510000	Voyages et déplacements	340	0.01	3 408	0.13	3 068-	90.01-
62511000	Carburant véhicule location			59	0.00	59-	100.00-
62520000	Péage et parking	168	0.01	1 334	0.05	1 166-	87.38-
62530000	avion/train/taxi/loc. voiture	2 500-	0.10-	7 000-	0.27-	4 500	64.29
62530001	FRAIS DEPLACEMENT-Activ Form°	2 500	0.10	7 000	0.27	4 500-	64.29-
62530100	FRAIS DEPLACEMENT -Avion	2 933	0.12	11 376	0.44	8 443-	74.22-
62530200	FRAIS DEPLACEMENT -Train/Taxi	1 991	0.08	4 514	0.17	2 523-	55.89-
62530300	FRAIS DEPLACEMENT -Loc° Voitur	1 400	0.06	6 390	0.25	4 989-	78.09-
62540000	Hôtel	2 083	0.08	10 791	0.42	8 708-	80.70-
62560000	Missions - Receptions	2 480	0.10	8 780	0.34	6 300-	71.76-
62600000	Frais de télécommunications	8 135	0.33	8 034	0.31	102	1.26
62600100	Frais telecom -Internet-	1 259	0.05	1 259	0.05		
62610000	Frais Postaux	859	0.03	1 889	0.07	1 030-	54.51-
62700000	Services bancaires C.M.B.	397	0.02	437	0.02	40-	9.11-

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
			% CA		% CA		
62700100	Services bancaires C.A.	172	0.01	122	0.00	50	40.64
62700200	Services Bancaires Bqe Postale	31	0.00	128-	0.00-	159	124.38
62700400	Services Bancaire BPO	87	0.00	111	0.00	24-	21.54-
62700900	Services Bancaires Autres	152	0.01	205	0.01	54-	26.15-
62810000	Cotisations diverses	2 570	0.10	2 944	0.11	374-	12.71-
VALEUR AJOUTEE		2 216 375	89.71	2 214 435	85.65	1 940	0.09
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		13 421	0.54	15 234	0.59	1 813-	11.90-
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 421	0.54	15 234	0.59	1 813-	11.90-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		30 029	1.22	21 588	0.83	8 441	39.10
63120000	Taxe d'apprentissage	7 838	0.32			7 838	
63330000	Participation des employeurs à	12 105	0.49	11 670	0.45	435	3.73
63330100	Autres Frais Formation	103	0.00	359	0.01	256-	71.33-
63511010	TAXE C.F.E.	8 798	0.36	8 219	0.32	579	7.04
63514000	TVTS	248	0.01	248	0.01		
63780000	Autres taxes	937	0.04	1 092	0.04	155-	14.17-
SALAIRES DU PERSONNEL		1 159 808	46.95	1 127 322	43.60	32 485	2.88
64110000	Salaires	1 149 467	46.53	1 081 283	41.82	68 185	6.31
64110001	IJSS	17 723	0.72	15 944	0.62	1 780	11.16
64110600	SALAIRES ACTIVITE FORMATION	3 120	0.13	5 975	0.23	2 854-	47.78-
64120000	Congés payes -Variation Prov	12 303-	0.50-	20 191	0.78	32 494-	160.93-
64140000	Indemnités et avantages divers	1 800	0.07	2 163	0.08	363-	16.78-
64140200	Rémunération Stagiaires			1 768	0.07	1 768-	100.00-
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL		387 239	15.67	368 942	14.27	18 297	4.96
64510000	Cotisations à l'URSSAF	244 166	9.88	226 482	8.76	17 684	7.81
64510100	URSSAF Herouville	16 843	0.68	16 700	0.65	143	0.86
64510200	URSSAF Montigny	21 464	0.87	21 118	0.82	346	1.64
64520000	Cotisations aux mutuelles	22 229	0.90	20 856	0.81	1 373	6.58
64530000	Cotisations Retraite	69 889	2.83	61 850	2.39	8 039	13.00
64532000	Cotisations Prevoyance	10 840	0.44	9 760	0.38	1 080	11.07
64550600	CHARGES SOC. PAT. FORMATION	1 130	0.05	1 893	0.07	763-	40.31-
64550601	CH SOC. PAT. FORMATION CREDIT	1 130-	0.05-	1 893-	0.07-	763	40.31
64590000	VARIATION CHARGES S/ PROV. C.P	4 921-	0.20-	8 083	0.31	13 005-	160.88-
64740000	Versement aux autres oeuvres s	2 768	0.11			2 768	
64750000	Médecine du travail, pharmacie	3 962	0.16	4 092	0.16	130-	3.19-
CHARGES DE L'EXPLOITANT		64 378	2.61	65 306	2.53	928-	1.42-
64400000	Rémunération T.N.S.	42 000	1.70	42 000	1.62		
64600000	Cotisations T.N.S.	14 599	0.59	14 867	0.58	268-	1.80-
64610000	CSG DEDUCTIBLE TNS	3 942	0.16	4 402	0.17	460-	10.45-
64620000	CSG NON DEDUCTIBLE TNS	1 606	0.07	1 877	0.07	271-	14.44-
64690000	Cotisation TNS Mutuelle	962	0.04	891	0.03	71	7.99
64690100	Cotisation TNS Prévoyance	1 269	0.05	1 269	0.05		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		588 341	23.81	646 511	25.01	58 169-	9.00-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		171	0.01	209	0.01	38-	18.15-
75800000	Produits divers de gestion cou	171	0.01	209	0.01	38-	18.15-

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
		% CA		% CA		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 060	0. 04	739	0. 03	321	43. 45
65400000 Pertes sur créances irrécouvra	875	0. 04	689	0. 03	186	27. 03
65800000 Autres charges de gestion cour	185	0. 01	50	0. 00	135	267. 90
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	26 733	1. 08	26 965	1. 04	232-	0. 86-
78174000 Reprise Provis Actif Circulant	1 975	0. 08	1 939	0. 07	36	1. 87
79000000 TRANSFERTS DE CHARGES			991	0. 04	991-	100. 00-
79100000 Transfert de charges d'exploit	20 542	0. 83	16 383	0. 63	4 159	25. 39
79100001 Transfert Charges_Covid19	3 476	0. 14			3 476	
79110000 PRISE EN CHARGE CONTRAT PROF	740	0. 03	7 652	0. 30	6 912-	90. 33-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	327 882	13. 27	289 127	11. 18	38 755	13. 40
68111000 Dotations aux amort. immobilis	310 092	12. 55	269 574	10. 43	40 518	15. 03
68112000 Dotations aux amort. immobilis	17 790	0. 72	19 553	0. 76	1 763-	9. 02-
DOTATIONS AUX PROVISIONS	864	0. 03	1 975	0. 08	1 111-	56. 24-
68174000 DOT PROV CREANCES DTSES	864	0. 03	1 975	0. 08	1 111-	56. 24-
RESULTAT D'EXPLOITATION	285 439	11. 55	381 844	14. 77	96 405-	25. 25-
PRODUITS FINANCIERS	425	0. 02	737	0. 03	311-	42. 25-
76000000 PRODUITS FINANCIERS	425	0. 02	322	0. 01	104	32. 18
76880000 Gains de change ou de conversi			415	0. 02	415-	100. 00-
CHARGES FINANCIERES	5		2		3	150. 74
66160000 charges int deb	5	0. 00	2	0. 00	3	150. 74
RESULTAT COURANT	285 859	11. 57	382 579	14. 80	96 719-	25. 28-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 789	0. 11	3 333	0. 13	544-	16. 31-
77200000 Produits sur ex antérieurs	2 789	0. 11	3 333	0. 13	544-	16. 31-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	501	0. 02	45		456	NS
67120000 Pénalités Amendes	495	0. 02	45	0. 00	450	NS
67200000 Charges except sur ex ant.	6	0. 00			6	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 288	0. 09	3 288	0. 13	1 000-	30. 41-
IMPOT SUR LES BENEFICES	15 358-	0. 62-	8 933-	0. 35-	6 425-	71. 92-
69500000 Impôts sur les bénéfices	60 104	2. 43	104 009	4. 02	43 905-	42. 21-
69900000 Produits - Reports en arrière			1 800-	0. 07-	1 800	100. 00
69910000 Produit Crédit Impot Recherche	75 462-	3. 05-	111 142-	4. 30-	35 680	32. 10
PARTICIPATION DES SALARIES	29 455	1. 19	56 535	2. 19	27 080-	47. 90-
69100000 Participation des salaires aux	29 455	1. 19	56 535	2. 19	27 080-	47. 90-
RESULTAT NET	274 050	11. 09	338 264	13. 08	64 214-	18. 98-

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 012 132.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 140 825.52 Euros et dégageant un bénéfice de 274 050.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Au cours de l'année 2020, la société a eu recours au dispositif d'activité partielle. La société n'a pas souscrit de Prêt Garanti par l'Etat.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	5 34 8 3 7		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 6 3 7 2 5		2 4 6 6 2 4
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 4 6 2 1		8 2 9
Matériel de transport	2 3 5 7 4		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 8 5 9 4		4 4 8 7
TOTAL	9 6 7 8 9		5 3 1 6
Autres titres immobilisés	1 5		
Prêts, autres immobilisations financières	1 7 0 6		
TOTAL	1 7 2 1		
TOTAL GENERAL	1 2 9 7 0 7 2		2 5 1 9 4 1

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement		6 0 7 2 9	4 7 4 1 0 9	4 7 4 1 0 9
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles		1 7 3 9 1 8	7 3 6 4 3 1	7 3 6 4 3 1
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 5 4 5 0	2 5 4 5 0
Matériel de transport			2 3 5 7 4	2 3 5 7 4
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 6 5 4	5 1 4 2 7	5 1 4 2 7
TOTAL		1 6 5 4	1 0 0 4 5 1	1 0 0 4 5 1
Autres titres immobilisés			1 5	1 5
Prêts, autres immobilisations financières			1 7 0 6	1 7 0 6
TOTAL			1 7 2 1	1 7 2 1
TOTAL GENERAL		2 3 6 3 0 1	1 3 1 2 7 1 1	1 3 1 2 7 1 1

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	1 2 6 8 2 0	6 6 5 2 1	6 0 7 2 9	1 3 2 6 1 2
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	2 9 8 4 5 6	2 4 3 5 7 1	1 7 3 9 1 8	3 6 8 1 0 9
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 4 0 8	5 9 7 7		1 3 3 8 5
Matériel de transport	7 4 5 3	6 8 6 0		1 4 3 1 3
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 1 9 9 4	4 9 5 3	1 6 5 4	4 5 2 9 3
TOTAL	5 6 8 5 5	1 7 7 9 0	1 6 5 4	7 2 9 9 1
TOTAL GENERAL	4 8 2 1 3 1	3 2 7 8 8 2	2 3 6 3 0 1	5 7 3 7 1 3

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	6 6 5 2 1				
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 4 3 5 7 1				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 9 7 7				
Matériel de transport	6 8 6 0				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 9 5 3				
TOTAL	1 7 7 9 0				
TOTAL GENERAL	3 2 7 8 8 2				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 9 7 5	8 6 4	1 9 7 5		8 6 4
TOTAL	1 9 7 5	8 6 4	1 9 7 5		8 6 4
TOTAL GENERAL	1 9 7 5	8 6 4	1 9 7 5		8 6 4
Dont dotations et reprises d'exploitation		8 6 4	1 9 7 5		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 7 0 6	1 7 0 6	
Clients douteux ou litigieux	1 0 3 7	1 0 3 7	
Autres créances clients	3 4 9 4 6 1	3 4 9 4 6 1	
Personnel et comptes rattachés	4 2 9	4 2 9	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 2	7 2	
Impôts sur les bénéfices	1 1 9 3 7 0	1 1 9 3 7 0	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 1 0	9 1 0	
Divers état et autres collectivités publiques	3 6	3 6	
Débiteurs divers	2 8 1 7 8	2 8 1 7 8	
Charges constatées d'avance	1 2 8 2 7	1 2 8 2 7	
TOTAL	5 1 4 0 2 5	5 1 4 0 2 5	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	22 908	22 908		
Personnel et comptes rattachés	154 224	154 224		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 345	113 345		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 324	58 324		
Autres impôts taxes et assimilés	3 401	3 401		
Groupe et associés	18 662	18 662		
Autres dettes	1 019	1 019		
Produits constatés d'avance	80 809	80 809		
TOTAL	452 692	452 692		

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire	2 à 4 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 5 8 0 0 7
Autres créances	2 6 4 8 7
Total	1 8 4 4 9 5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 608
Dettes fiscales et sociales	195 382
Autres dettes	720
Total	200 710

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 827
Total	12 827
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	80 809
Total	80 809



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
3 D OUEST				5 Rue Louis de Broglie	
SIRET	4	4	9	7	3
	6	2	5	5	0
	0	0	0	1	8
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Réalisation et Ventes de logiciels			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	194 235	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
SARL YCL EXPERTISE LANNION 2 rue Blaise Pascal 2 2 3 0 0 L A N N I O N Tél:				Tél:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	Lieu LANNION
				Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature	DELOUARD Jean Michel

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2020			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	60 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions							e		
autres que celles visées en (a),							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	60 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		60 000
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8	
M DELOUARD Jean Michel Gérant Le Vieux Moulin		309534	2020	42 000					
22450 COATREVEN									
M EVEN Thomas 8 Rue des Chèvrefeuilles									
14920 MATHIEU		128520	2020	33 434					
M SCHOCH Laurent 2 rue des Loriots									
22560 PLEUMEUR BODOU		25 558							
M DELATTRE Laurent 21 Chemin du Moulin									
Beg Léguer 22300 LANNION		18 301	2020	55 892					
M GEORGEAULT Gérard Les Gaudriers									
35235 THORIGNE		18 087							
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
12 AVENUE DES PRES 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX 4 AVENUE DE CAMBRIDGE 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 5 Rue Louis de Broglie 22300 LANNION

Durée de l'exercice précédent* 1 2

N° SIRET* 4 4 9 7 3 6 2 5 5 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 0		N-1 13 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX	474 109	CQ	132 612	341 497 323 424	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	736 431	AG	368 109	368 322 365 269	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 450	AS	13 385	12 065 17 213	
	Autres immobilisations corporelles	AT	75 001	AU	59 606	15 395 22 721	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15	15	
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	1 706	BI	1 706	1 706	
	TOTAL (II)		BJ	1 312 711	BK	573 713 738 999 730 347	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 596	BM	5 596	4 447	
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	350 498	BY	864 349 634	657 539	
	Autres créances (3)	BZ	148 995	CA	148 995	26 233	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	756 083	CG	756 083	427 385	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 827	CI	12 827	3 774	
TOTAL (III)		CJ	1 273 998	CK	864 1 273 134 1 119 378		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 586 709	1A	574 577 2 012 132	1 849 725	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 706	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

DGFIP

Dossier N° 003DOU en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500...000.....)			DA	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	188 888	188 888		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		)	DC				
	Réserve légale (3)			DD	10 189	10 189		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		)	DG	26 058	26 058		
	Report à nouveau			DH	413 705	135 441		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	274 050	338 264		
	Subventions d'investissement			DJ	146 551	103 019		
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	1 559 441	1 301 859		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		)	DV	1 055			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 908	21 191		
	Dettes fiscales et sociales			DY	346 900	379 025		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	1 019	41 404		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	80 809	106 246		
	TOTAL (IV)			EC	452 692	547 866		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 012 132	1 849 725		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	452 692	547 866	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3 D QUEST										Néant			*
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC						
	Production vendue	biens* services*	FD	1 093 176	FE	18 648	FF	1 111 824	1 429 928				
			FG	1 014 156	FH	14 845	FI	1 029 001	724 326				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 107 333	FK	33 493	FL	2 140 826	2 154 253				
	Production stockée*						FM						
	Production immobilisée*						FN	329 668	431 226				
	Subventions d'exploitation						FO	13 421	15 234				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	26 733	26 965				
	Autres produits (1) (11)						FQ	171	209				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 510 818	2 627 887				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS						
	Variation de stock (marchandises)*						FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	66 259	142 294				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 149)	1 971				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	189 009	226 780				
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	30 029	21 588				
	Salaires et traitements*						FY	1 201 808	1 169 322				
	Charges sociales (10)						FZ	409 618	392 248				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	327 882	289 127				
							GB						
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	864	1 975			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD							
	Autres charges (12)						GE	1 060	739				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 225 380	2 246 043				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	285 439	381 844				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	425	737				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM						
	Différences positives de change						GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO						
	Total des produits financiers (V)						GP	425	737				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5	2				
	Différences négatives de change						GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
	Total des charges financières (VI)						GU	5	2				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	420	735					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	285 859	382 579					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 789	3 333		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 789	3 333		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	501	45		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	501	45		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 288	3 288		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	29 455	56 535		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(15 358)	(8 933)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 514 033	2 631 957		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 239 983	2 293 692		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	274 050	338 264		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY				
	(3)	Dont	{ - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier							IG	2 789	3 333		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1H	6		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									1J			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									1K			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									HX			
	(9)	Dont transferts de charges									RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A1	24 758	24 035	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A2	22 378	23 306	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	2 231	obligatoires		A9	14 599					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7	2 231					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	PENALITES										495			
	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS										6			
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
RENTREES SUR CREANCES AMORTIES										Charges antérieures		Produits antérieurs		
SOLDE FOURNISSEUR										6		2 789		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST												Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations							
											Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCO	R	Frais d'établissement et de développement TOTAL I						CZ	534 837		D8		D9					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						KD	663 725		KE		KF	246 624				
COR	P	Terrains						KG			KH		KI					
		Constructions	Sur sol propre	[	Dont Composants	L9	]	KJ			KK		KL					
								KM			KN		KO					
			Sur sol d'autrui	[	Dont Composants	M1	]	KP			KQ		KR					
								KS	24 621		KT		KU	829				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[	Dont Composants	M3	]	KV			KW		KX					
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KY	23 574		KZ		LA				
			Matériel de transport *						LB	48 594		LC		LD	4 487			
			Matériel de bureau et mobilier informatique						LE			LF		LG				
			Emballages récupérables et divers *						LH			LI		LJ				
		Immobilisations corporelles en cours						LK			LL		LM					
		Avances et acomptes						LN	96 789		LO		LP	5 316				
		TOTAL III																
		FIN	C	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T			
				Autres participations						8U			8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	15		1R		1S							
Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 706		1U		1V							
TOTAL IV						LQ	1 721		LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 297 072		0H		0J	251 941						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCO	R	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			C0	60 729		D0	474 109		D7	474 109		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV	173 918		LW	736 431		1X	736 431		
COR	P	Terrains				IP			LX			LY		LZ				
		Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB		MC				
				Sur sol d'autrui			IR			MD			ME		MF			
			Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH		MI			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK	25 450		ML	25 450	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM			MN		MO			
			Matériel de transport				IV			MP			MQ	23 574		MR	23 574	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				IW			MS	1 654		MT	51 427		MU	51 427	
			Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA		NB				
		Avances et acomptes				NC			ND			NE		NF				
		TOTAL III				IY			NG	1 654		NH	100 451		NI	100 451		
		FIN	C	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			0U			M7		0W		
				Autres participations				I0			0X			0Y		0Z		
				Autres titres immobilisés				I1			2B			2C	15		2D	15
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F	1 706		2G	1 706				
TOTAL IV				I3			NJ			NK	1 721		2H	1 721				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			0K	236 301		0L	1 312 711		0M	1 312 711				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	126 820	EL	66 521	EM	60 729	EN	132 612
Autres immobilisations incorporelles		PE	298 456	PF	243 571	PG	173 918	PH	368 109
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 408	QA	5 977	QB		QC	13 385
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	7 453	QI	6 860	QJ		QK	14 313
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	41 994	QM	4 953	QN	1 654	QO	45 293
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	56 855	QV	17 790	QW	1 654	QX	72 991
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	482 131	ØP	327 882	ØQ	236 301	ØR	573 713

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II														
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	1 975	6U	864
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	1 975	TY	864
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 975	UB	864
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	864	UF
	- financières		UG		UH
	- exceptionnelles		UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 706	UV	1 706	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 037	1 037					
	Autres créances clients			UX	349 461	349 461					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	429	429					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	72	72					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	119 370	119 370					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	910	910					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
	Divers		VP	36	36						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	28 178	28 178					
	Charges constatées d'avance			VS	12 827	12 827					
	TOTAUX			VT	514 025	VU	514 025	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 908	22 908							
Personnel et comptes rattachés		8C	154 224	154 224							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	113 345	113 345							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	58 324	58 324						
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 401	3 401							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18 662	18 662							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 019	1 019							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	80 809	80 809							
TOTAUX		VY	452 692	VZ	452 692						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	248	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	29 455	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		29 950
	Amendes et pénalités	WJ	495	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	(15 358

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
------------	--	----	--	--	----	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	WR	288 890

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	56 535
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH	
			- imposées aux taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A		)	XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		)	YG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI	232 355	XJ	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	232 355	XO	

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☐ *

I.

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II.

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III.

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
PARTICIPATION	9K	29 455	9L	56 535
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	29 455	YO	56 535
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	135 441			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	338 264				Dividendes			ZD				
	Prélèvements sur les réserves			0E					Autres répartitions			ZE	60 000			
									Report à nouveau			ZF				
									(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	413 705			
	TOTAL I			0F	473 705				TOTAL II			ZH	473 705			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :																
Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	17 250				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	71 091	67 421			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	16 593	13 749			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	84 075	145 610			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	189 009	226 780			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	8 798	8 219			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)										9Z	21 231	13 369			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	30 029	21 588			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	422 850	414 266			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	49 863	55 713			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*										0B	1 130 363				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15 % JK			Plus-values à 0 % JL									
				Plus-values à 19 % JM			Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15 % JN			Plus-values à 0 % JO									
				Plus-values à 19 % JP			Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	PC tour ancien GG	655	655		
	2	Canon C1225iF - E	999	999		
	3	DEVELOPPEMENT LOG	173 918	173 918		
	4	PRODUCTION IMOBIL	60 729	60 729		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2020			et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :						YP	35		
dont apprentis						YF			
dont handicapés						YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 140 826		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT			
TOTAL 1						OX	2 140 826		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	171		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	51 126		
Subventions d'exploitation reçues						OF	13 421		
Variation positive des stocks						OD	1 149		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	2 789		
TOTAL 2						OM	68 656		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats						ON	66 259		
Variation négative des stocks						OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	134 096		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	15 558		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	1 060		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY			
TOTAL 3						OJ	216 973		
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	1 992 509		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	1 992 509		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 140 826		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	35
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2020		GZ	31/12/2020	
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 4 9 7 3 6 2 5 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 D OUEST

ADRESSE (voie) 5 Rue Louis de Broglie

CODE POSTAL 22300 VILLE LANNION

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DELOUARD Prénom(s) Jean Michel

Nom marital % de détention 61.91 Nb de parts ou actions 309 534

Naissance : Date 100964 N° Département 60 Commune CHANTILLY Pays

Adresse : N° Voie Le Vieux Moulin

Code postal 22450 Commune COATREVEN Pays

Titre (2) M Nom patronymique EVEN Prénom(s) Thomas

Nom marital % de détention 25.70 Nb de parts ou actions 128 520

Naissance : Date 121080 N° Département 56 Commune VANNES Pays

Adresse : N° 8 Voie Rue des Chèvrefeuilles

Code postal 14920 Commune MATHIEU Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

44973625500018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3 D OUEST

ADRESSE (voie)

5 Rue Louis de Broglie

CODE POSTAL

22300

VILLE

LANNION

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	
--	----	--

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 003DOU en Euros .

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	
---------------------------------------	--

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

31/12/2020

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

31/12/2020

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	
- FNP YCL/ACOMPTE N°12	582
- FNP CA 122020	9
- FNP YCL SOCIAL 122020	645
- FNP EDENRED TR 122020	1 884
- FNP EDENRED TR 122020	16
- FNP AWS 122020	2
- FNP REGULE RC 2020	1 471
Avoir à établir	
- AAE AU 31122020	720
Dettes provisionnées pour cong	
- PROV CP 31-12-20	110 410
- PROV PRIME VACANCES	6 457
DETTES PROV POUR PARTICIPATION	
- PARTICIPATION 2020	29 455
Charges sociales sur congés à	
- PROV CP 31.12.20	44 164
- PROV VACANCES 31.12.20	2 583
TAXE APPRENTISSAGE	573
FORMATION CONTINUE	1 740
Total	200 709

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

31/12/2020

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			
- CCA ZOOM 3M/11	38		
- CCA PREZI 8M/12	152		
- CCA SANGOMA 10M/12	142		
- CCA DHIMYOTIS 9M/12	236		
- CCA CEGID 8M/12	329		
- CCA TEAMVIEWER 4.5M/12	535		
- CCA ORANGE 012021	110		
- CCA AXA 9M/12 MULTIR HEROUVILL	150		
- CCA AXA RCMS APU 2021	642		
- CCA AXA RC PREST 2021	6 611		
- CCA AXA MISSIONS 1M/12	31		
- CCA MULTIR MONTIGNY 6M/12	108		
- CCA AXA PRIUS 6M/12	260		
- CCA AXA YARIS 2M/12	78		
- CCA HEBERGEMENT 2020	2 403		
- CCA ASSISTANCE ALTIUM 6M/12	640		
- CCA CSG DED D AVANCE	209		
- CCA CSG NON DED D AVANCE	89		
- CCA RSI D AVANCE	63		
Total	12 827		

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
---	--

Désignation de l'entreprise : 3 D OUEST

31/12/2020

Produits constatés d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			
- PCA MAINTENANCE 31122020	65 758		
- PCA HEBERGEURS 31122020	15 051		
Total	80 809		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2020**

Dénomination de l'entreprise	3 D OUEST													
N° SIRET de l'établissement principal	4	4	9	7	3	6	2	5	5	0	0	0	1	8
Adresse	N°	5												
	Voie	Rue Louis de Broglie												
	Code postal	2	2	3	0	0								
	Commune	LANNION												
Code Activité	6	2	0	1	Z									
Activité	Réalisation et Ventes de logiciels													

A	Date	Signature
LANNION		DELOUARD Jean Michel

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	au	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	W	W	/	/	/	/	/
-------------------	---	---	---	---	---	---	---

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	1 992 509
Chiffre d'affaires de référence	A3	2 140 826
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.

Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ⁽¹⁾	01/01/2020	Clos le	31/12/2020
-----------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du Service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 449736255	Code NACE	6201Z
		Activités (cf. notice)	A5
3 D OUEST 5 Rue Louis de Broglie 22300 LANNION	(Ancienne adresse en cas de changement)		

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2019*	AZ	
---	----	--

● Entreprises nouvelles créées en 2019*	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf. notice)						
● PME au sens communautaire*	KZ	x	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice) AUT						
● Chiffre d'affaires HT	DZ	2 140 826							
● Nombre de salariés	CZ	35	● Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	15	● Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*					GZ	

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	5 926
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	65 434
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	37 162
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	108 522

(1) Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

* Cocher la case correspondante

Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	108 522

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2019	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), avec un lien de dépendance : en France : à l'étranger (4) :	15a	
	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), sans lien de dépendance en France : (indiquer le double du montant) à l'étranger (4) :	16a	
	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France : à l'étranger (4) :	18a	
	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance en France : à l'étranger (4) :	19a	
	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21	23	

(2)Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

(3)La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

(4)Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance (ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 E ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 E ligne 25 - Sont complétées les lignes [(15a + 15b + 18a + 18b) + (lignes 19a + 19b)] + (lignes 16a + 16b) : reporter [10 000 000 E + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 E)] ligne 25	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26 Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2019	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	108 522
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	28a	55 563
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	29	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	52 959
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 ?	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	36	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	52 959
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39 N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	52 959
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] *	41	15 888
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	15 888
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	

* Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

(5) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(6) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(7) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] (8)	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) (n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 50a</i> <i>Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a</i> <i>Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 euros - montant ligne 48)</i>	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	15 888
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 euros (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 euros)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 euros)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] (8)	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 euros (ligne 31a - 100 000 000 euros)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 euros (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 euros - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %] (8)	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 68a</i> <i>Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 68 le montant déterminé ligne 65</i> <i>Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 68 est égal à (200 000 euros - montant ligne 66)</i>	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

(8) Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	213 108
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	106 554
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	319 662
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 euros)	77	319 662
Montant des subventions publiques remboursables ou non (9)	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (10)	80	
Montant des remboursements de subventions publiques (11)	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	319 662
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b)) x 20 % + ligne 82b x 40%] (12)	83	63 932
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	63 932
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	79 820
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

(9) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(10) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(11) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

(12) Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE (13)
VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	
--	----	--

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A.....	Le.....
Nom.....	Signature
Qualité.....	
Adresse email.....	
Téléphone.....	

(13) S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20															
Dénomination de l'entreprise : 3 D OUEST											Néant				
SIREN de l'entreprise				4	4	9	7	3	6	2	5	5	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre												Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :															
SIREN de la société déclarante															
Dénomination de la société mère :															
SIREN de la société mère															
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)															
CREANCES REPORTABLES															
Réduction d'impôt en faveur du mécénat															
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen															
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)															
Dont préfinancement															
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte													1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail													2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés													3		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE															
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise															
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés															
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques															
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers															
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés															
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice															
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES															
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)															

NOUVEAUTÉS :

Les entreprises qui effectuent, au cours d'un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019, plus de 10 000 € de dons et versements doivent les déclarer sur support électronique, en même temps que la 2069 RCI. Les modalités sont fixées par l'article 238 Bis du CGI. Elles comprennent :

- le montant et la date de ces versements et dons ;
- l'identité des bénéficiaires ;
- le cas échéant, la valeur des biens ou services reçus en contrepartie.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est supprimé pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2019 pour l'ensemble des entreprises, à l'exception des entreprises exploitées à Mayotte.

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	79 820
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.



3D Ouest

S.A.R.L. au capital de 101886 euros
Technopôle Anticipa - 22300 LANNION
R.C.S. DE ST BRIEUC N° 449 736 255

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 29 JUILLET 2021

PROCES VERBAL – BILAN 2020

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **274.050 euros**, approuve ces comptes et les opérations traduites par eux ou résumées dans le rapport de gestion.

L'assemblée générale donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Approbation de conventions réglementées relative aux dispositions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce

TROISIEME RESOLUTION - RESERVE LEGALE

La réserve légale est portée à 50.000 € par un apport de 39.811 €

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la façon suivante :

- 60.000 € distribués aux associés (*Montant identique à 2019*)
- 39.811 € affecté à la réserve légale (en raison de l'augmentation du Capital social en 2020)
- (274.050 € - 60.000 € - 39.811) soit **174.239 €** au report à nouveaux

CINQUIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU GERANT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide de maintenir le montant de la rémunération du gérant établi depuis le 01/07/2017 (3.500 € net/mois) et la prise en charge des cotisations sociales afférentes pour l'exercice en cours et les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision des associés.

L'assemblée générale décide également le remboursement des frais réels engagés par le gérant en 2020 (soit 203 €).

Signatures des associés présents

